



MUNICIPALITÉ DE FRELIGHSBURG
AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 131-2022



Prenez avis que le 4 mars 2024, dans la salle des délibérations du conseil, située à l'hôtel de ville au 2, place de l'Hôtel-de-Ville, se tiendra une séance du conseil municipal de la Municipalité de Frelighsburg à compter de 19h, au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation suivante :

NATURE DE LA DEMANDE

Demande de dérogation mineure pour la construction d'un bâtiment accessoire en conteneur et implanter à 5.5 mètres de la ligne latérale. L'article 73 du règlement de zonage 131-2022 interdit l'utilisation de conteneur à titre de bâtiment et l'article 103 du règlement de zonage 131-2022 stipule que la marge latérale est de 8 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ

Adresse : 11 rue de l'église
Lot no. 5 896 525
Matricule : 5790-18-6477



DONNÉ À FRELIGHSBURG, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER
DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Sergey Golikov
Directeur général
Greffier-trésorier